

Location couple en cas de litige peut on payer moitié moitié

Par VAL47, le 30/06/2017 à 15:51

Bonjour,

J'ai emménagé avec mon ami dans une maison et le bailleur est un HLM. Au bout de 2 mois, il a complètement changé et la vie est impossible avec lui. Le commissariat m'a précisé qu'on était deux sur le bail et que je ne pouvais pas le mettre dehors. Car moi je travaille mais lui non il touche ASS entreprise (500€) car il avait créer son entreprise mais en faite m'a caché beaucoup de chose, il est en liquidation. Il m'avait promis qu'il sera la pour m'aider à payer le loyer et les charges. Au début j'ai été conciliante vu sa situation, je paye tous et il faisait les courses. Je lui ai demandé de partir du logement mais il ne veut pas. Donc j'ai préparé un courrier pour mon bailleur pour lui exposer les faits et pour leur demander de lui trouver un logement T1 T2 pour lui et que je ne payerai plus que la moitié du loyer.

Je leur ai joint la preuve de mes paiements depuis février 2017 à ce jour plus la caution. Donc aujourd'hui j'ai réglé que la moitié du loyer pour l'instant.

Je précise que dans la maison tout est à moi et qu'il est arrivé avec son sac de voyage.

Je ne sais plus quoi faire j'ai fait plein de travaux moi-même dedans et engagé des frais. S'il vous plait aidé moi je suis obligée de m'enfermer dans la deuxième chambre pour dormir et je me sens pas en sécurité.

Est ce que si je ne paye que la moitié du loyer comme je leur ai dit et demandé que Monsieur paye l'autre parti du loyer.

Mais il m'a dit non il payera pas.

J'encours quoi auprès du bailleur ?????

j'ai mis l'autre parti du loyer de coté mais j'en ai mare de payer tous. Je veux qu'il assume ses responsabilités et partir.

Merci de votre réponse.

Je ne sais plus ou j'en suis......

Je viens de relire le bail ils disent juste que pour non paiement on peut être expulsé logique

mais je paye moi la moitié et lui il va s'en sortir et je vais devoir partir et pour la caution que j'ai payé si il reste ils gardent la caution 600€ donc je lui fais encore un cadeau...

Par Lag0, le 30/06/2017 à 15:55

Bonjour,

Si vous n'avez qu'un seul bail à 2 preneurs, vos histoires internes ne concerne pas le bailleur. Lui veut être payé de la totalité du loyer, il se moque de qui paie quoi. Donc s'il manque la moitié du loyer, vous êtes en situation d'impayé et le bailleur peut lancer une procédure au choix contre vous, contre votre concubin ou contre les éventuelles cautions. Ce sera le plus solvable qui sera visé donc certainement vous...

Par morobar, le 30/06/2017 à 15:57

Bonjour,

Vous avez payé un dépôt de garantie et non une caution.

Une caution c'est quelqu'un s'engage par écrit à payer les loyers à votre place en cas de défaillance de votre part.

Payer la moitié ou rien c'est pareil.

Soit vous continuez à payer l'intégralité du loyer et des charges, soit vous résiliez le bail.

Par VAL47, le 30/06/2017 à 17:20

Merci de vos réponses mais puis-je quand même lui envoyer le courrier pour le mettre au courant pour voir sa réaction car je lui demande un autre logement pour que chacun est son logement ? à votre avis ?

Par jodelariege, le 30/06/2017 à 19:00

bonjour d'après ce que je comprends vous voulez demander au bailleur de trouver un logement pour votre ex ami? le bailleur attendra que ce soit votre ex ami qui le demande...

Par amajuris, le 30/06/2017 à 20:21

bonjour,

si votre bailleur sait que votre ami ne paie pas sa part de loyer, il ne va pas se précipiter pour lui trouver un logement.

comme cela a été indiqué, vos problèmes de couple ne concerne pas votre bailleur qui ne veut qu'une chose, c'est que ses loyers soient payés en totalité à la date convenue dans votre

bail. salutations		